

POUR UNE TAXE KÉROSÈNE EUROPÉENNE

FAIRE CONTRIBUER LE SECTEUR AÉRIEN
À L'EFFORT CLIMATIQUE

Photo : Joel & Jasmin Forestbird / Unsplash

EN BREF

La question de la taxation de l'aviation, longtemps laissée de côté, a été remise sur le devant de la scène avec le mouvement des gilets jaunes qui a souligné la concurrence déloyale entre les modes de transports. Prendre l'avion avec des compagnies low cost reste aujourd'hui quasi-systématiquement moins cher que prendre le train, ou même la voiture selon les trajets. Cette situation regrettable est due au fait que le kérosène des avions est le dernier carburant à être entièrement exempté de taxe dans l'Union Européenne. Afin de réduire l'empreinte carbone du secteur de l'aviation, le Groupe des Verts/ALE au Parlement européen demande la mise en place d'une taxe kérosène au niveau européen.



europeecologie.eu
 [@euroecolos](https://twitter.com/euroecolos)

LE SECTEUR AÉRIEN EST ENCORE LARGEMENT SOUS TAXÉ

Nous en avons tous fait l'expérience : prendre l'avion avec des compagnies low cost revient quasi systématiquement moins cher que de prendre le train. L'une des explications, est que le kérosène, le carburant utilisé dans les avions, n'est soumis à aucune taxe, ce qui entraîne une concurrence déloyale entre l'avion et les autres modes de transport, en particulier le train.

Or l'empreinte carbone d'un avion est supérieure à celle d'une voiture, et 40 fois plus importante que celle d'un TGV. Le secteur aérien représente aujourd'hui 3% des émissions mondiales de CO2. Les émissions de ce secteur ont augmenté de 21% dans les trois dernières années et ce chiffre devrait considérablement augmenter dans le futur au vu des projections du trafic aérien pour les années à venir. Il est urgent d'agir.

UN RÉGIME TRÈS FAVORABLE BASÉ SUR UNE CONVENTION INTERNATIONALE DATANT DE 1944

Le secteur aérien bénéficie d'un régime très favorable qui date de la Convention de Chicago, accord international signé en 1944, qui visait à encourager le développement des liaisons internationales aérienne. Cette convention prévoyait notamment que le carburant contenu dans les réservoirs d'un avion ne puisse pas être taxé à l'arrivée d'un pays.

Or cette convention, qui est aujourd'hui complètement désuète au vu de l'urgence climatique, continue à régir les législations européennes sur l'aviation. Ainsi, la directive européenne 2003/96/CE sur les taxes à l'énergie exonère le carburant d'aviation de tout droit d'accise. De plus, les États membres ne peuvent légalement taxer le kérosène pour les vols intérieurs et intracommunautaires que si un accord bilatéral a été signé.

POUR Y REMÉDIER LES ÉCOLOGISTES DEMANDENT LA MISE EN PLACE D'UNE TAXE KÉROSÈNE AU NIVEAU DE L'UNION EUROPÉENNE

L'objectif d'une telle taxe est double : mettre un terme à la concurrence déloyale du transport aérien avec les autres modes de transport et internaliser le coût des émissions de CO2 du secteur aérien.



«Mettre fin à l'exonération fiscale du carburant d'aviation en Europe»

Une Initiative Citoyenne Européenne (ICE) que nous soutenons évidemment

Cette pétition est officielle et si au moins 1 million de signature est collecté en un an, la Commission Européenne sera invitée à proposer une législation introduisant la mise en place d'une taxe kérosène en Europe.

<https://eci.ec.europa.eu/008/public/#/initiative>

L'ONG Transport & Environnement a récemment fait fuiter un rapport sur le secteur de l'aviation que la Commission européenne gardait dans ses tiroirs depuis 2018. Ce rapport démontre que la taxation du kérosène dans l'Union Européenne, à hauteur de 33 centimes d'euros par litre de carburant, réduirait les émissions de CO2 de 11% (16.4 millions de tonnes de CO2) et n'aurait pas d'impact net sur l'économie ou l'emploi, tout en récoltant 27 milliards d'euros par an.

Nous sommes dans un moment charnière pour agir, conforté par une forte demande de la part des citoyens via des mouvements tels que le « flygskam » en Suède ou en français « honte de prendre l'avion » mais surtout le lancement d'une Initiative Citoyenne Européenne (ICE) pour mettre fin à cette exonération de taxe dans l'Union Européenne.

En outre, la Commission européenne s'apprête à publier une série de législations européennes sur le secteur de l'aviation. Le Groupe Vert/ALE au Parlement européen doit se saisir de ce *momentum* : la mise en place d'une taxe kérosène au niveau de l'Union européenne doit figurer dans ce nouveau paquet législatif.